

DOC
CA1
EA11
82T06
FRE

DOCS
CA1 EA11 82T06 FRE
Relations canado-américaines
.B4334991

TEXTES sur

La politique étrangère

canadienne

82/6

Juillet 1982

RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Ampleur et complexité des relations

Les relations entre le Canada et les États-Unis l'emportent en ampleur et en complexité sur toute autre relation entre deux nations souveraines. Chacun des deux pays est le plus important fournisseur et client de l'autre. Le Canada et les États-Unis collaborent à la défense du continent nord-américain et, par l'intermédiaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), à celle de l'Europe de l'Ouest également. Ils partagent et gèrent un même environnement le long de leur frontière commune de 8 891 km. Les contacts personnels, familiaux, universitaires, culturels, professionnels, commerciaux, financiers et syndicaux abondent entre Canadiens et Américains. Par ailleurs, le Canada et les États-Unis constituent, l'un pour l'autre, la source de tourisme plus importante; on a enregistré plus de 73 millions de passages à la frontière en 1981. Les relations bilatérales qui existent entre les deux pays sont fondées sur une amitié constante et un intérêt mutuel et constituent - à de nombreux égards - un modèle pour la conduite civilisée des relations internationales.

Gestion des relations

Bien que la plupart des contacts entre Américains et Canadiens s'effectuent en dehors de la sphère gouvernementale, une gestion à ce niveau est essentielle au maintien de rapports harmonieux. Le Premier ministre du Canada et le Président des États-Unis jouent un rôle essentiel à cet égard et sont assistés par leurs collègues et leurs représentants officiels. Les ambassades et les services diplomatiques des deux pays tiennent lieu de représentants permanents et constituent la principale voie de communication pour ce qui touche les questions de politique. Par ailleurs, des accords, des arrangements et des ententes réciproques sont intervenus sur une vaste gamme de sujets. Il existe en outre d'étroites affinités régionales entre les provinces canadiennes et les États américains à l'intérieur de leurs sphères de juridiction respectives.



**Affaires extérieures
Canada**

Direction des programmes
d'information au Canada

**External Affairs
Canada**

Domestic Information
Programs Division

Représentants canadiens aux États-Unis

Outre son ambassade à Washington, le Canada maintient quatorze consulats généraux aux États-Unis (Atlanta, Boston, Buffalo, Chicago, Cleveland, Dallas, Detroit, Los Angeles, Minneapolis, New York, La Nouvelle-Orléans, Philadelphie, San Francisco et Seattle). Les consulats généraux représentent le Canada dans leurs circonscriptions respectives et ils administrent des programmes de relations générales, de commerce, d'immigration, de tourisme, de services consulaires et d'affaires culturelles. Plusieurs provinces canadiennes ont par ailleurs des bureaux non diplomatiques aux États-Unis.

Commerce

En 1981, le volume des échanges commerciaux s'est établi à environ 110 milliards de dollars canadiens. Les ventes de produits canadiens aux États-Unis ont totalisé 55,5 milliards de dollars canadiens, soit environ les deux tiers du total des exportations canadiennes. Les importations de produits américains au Canada se sont élevées à 54,3 milliards de dollars canadiens, ou 17 pour cent environ des exportations totales des États-Unis. Les ventes des États-Unis au Canada équivalent presque à l'ensemble de leurs ventes à la Communauté européenne et représentent presque deux fois le volume de leurs ventes à leur deuxième partenaire commercial, le Japon. Le Canada achète aux États-Unis près de 70 pour cent du total de ses importations. Étant donné cette interdépendance, les politiques économiques de l'un de nos pays peuvent avoir d'énormes répercussions sur l'autre.

Les relations commerciales canado-américaines bénéficieront sensiblement de la pleine application des résultats des Négociations commerciales multilatérales. On estime en effet qu'une fois ceux-ci appliqués dans leur intégralité, plus de 90 pour cent des exportations canadiennes vers les États-Unis seront frappées de droits ne dépassant pas 5 pour cent, tandis que près de 80 pour cent d'entre elles entreront en franchise. Par ailleurs, les accords intervenus sur les mesures non tarifaires, notamment en ce qui concerne les subventions, les droits compensateurs et les normes de produits, devraient rendre plus sûrs les débouchés entre le Canada et les États-Unis. De même, le renforcement du processus de règlement des différends du GATT devrait fournir aux deux gouvernements un moyen de résister aux pressions protectionnistes, tout comme d'ailleurs les efforts de renforcement et d'élargissement du système commercial multilatéral qui seront déployés dans le cadre de la réunion ministérielle des Parties contractantes au GATT qui se tiendra plus tard cette année.

Toutefois, la prolifération des lois américaines, fédérales et des États, sur les achats locaux (Buy America) et les programmes de constitution de réserves des petites entreprises sont une source de préoccupation pour le Canada étant donné qu'ils restreignent de plus en plus notre accès au marché américain. Les enquêtes de la Commission

américaine du commerce international sur les exportations canadiennes de pommes de terre et de bois d'oeuvre aux États-Unis nous ont fait sentir une tendance protectionniste. Le Canada a en outre d'autres objets de préoccupation, à savoir la proposition de restreindre davantage les importations d'uranium aux États-Unis; le maintien d'un système DISC jugé contraire aux obligations des États-Unis en vertu du GATT; plusieurs projets de loi visant une "réciprocité" restreinte, actuellement entre les mains du Congrès, dont l'un - s'il était adopté - perturberait le transport transfrontalier des marchandises en ce sens qu'il établit une discrimination contre les transporteurs canadiens; enfin un projet de loi visant à dévier les cargos maritimes des ports canadiens vers les ports américains.

Aux termes du Pacte de l'automobile, signé en 1965, le Canada et les États-Unis bénéficient d'un arrangement sectoriel de libre-échange. Le commerce bilatéral d'automobiles a atteint \$ 22 milliards en 1981, soit un quart du commerce bilatéral dans son ensemble. Toutefois, le Canada connaît actuellement des problèmes particuliers dans le secteur de l'automobile, où le déficit de nos échanges avec les États-Unis s'est établi à plus de 3 milliards de dollars canadiens en 1979, à plus de 2 milliards en 1980 et à 1,7 milliard en 1981. (Statistique Canada, valeur en douane). Alors que le Canada enregistre normalement un excédent au niveau du commerce de véhicules assemblés, le déficit global et le déficit croissant dans le secteur des pièces détachées - faisant appel à une technique avancée et exigeant une main d'oeuvre qualifiée - constituent pour nous un objet de préoccupation.

Investissements

Le Canada et les États-Unis sont, l'un pour l'autre, la source la plus importante de capitaux étrangers. Les États-Unis ont investi quelque 70 milliards de dollars canadiens en placements directs et de portefeuille au Canada, tandis que nos investissements aux États-Unis sont de l'ordre de 13 milliards de dollars canadiens. Les autres investissements étrangers au Canada sont évalués à 26 milliards de dollars canadiens, ce qui porte le total à 96 milliards. Les investissements américains représentent environ 80 % de tous les placements étrangers directs au Canada et contrôlent environ 24 % des industries canadiennes non financières. Par ailleurs, les investissements canadiens représentent 15 pour cent de tous les placements étrangers directs aux États-Unis et contrôlent moins de 0,5 % des industries américaines non financières. Voici un tableau comparatif de la situation au Canada et aux États-Unis, par secteur:

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
Foreign Affairs, Trade
and Development Canada
Affaires étrangères, Commerce
et Développement Canada
125 Sussex
Ottawa K1A 0G2

Canada

(Source: Statistique Canada, données à la fin de 1979, basées sur la valeur des actifs)

	<u>% de l'industrie sous contrôle étranger</u>	<u>% de l'industrie sous contrôle américain</u>
Extraction minière	38,3	30,1
Pétrole et gaz	62,7	47,4
Total, industries manufacturières	45,6	34,1
Industrie du caoutchouc	90,4	68,6
Matériel de transport	73,4	68,4
Industrie des produits chimiques	76,5	59,4
Matériel électrique	60,0	47,5
Machines lourdes	55,4	46,7
Textiles	55,6	43,9
Transformation des métaux	36,5	29,2
Pâte et papier	38,6	30,5

(*Note: l'Agence de surveillance du secteur pétrolier du ministère de l'Énergie, des mines et des ressources estime que les données basées sur des revenus de production d'amont constituent un indicateur plus fidèle de la mainmise et du contrôle étrangers dans le secteur du pétrole et du gaz. Sur cette base, le contrôle étranger était de 79,5 % en 1979 et de 77,7 % en 1980 (contrôle américain 64,1 %).

États-Unis

(Source: Département du Commerce des États-Unis, données à la fin de 1974)

	<u>% de l'industrie sous contrôle étranger</u>
Agriculture, sylviculture et pêche	0,5
Extraction minière	5,0
Pétrole et gaz	18,0
Industries manufacturières	3,0
Construction	0,5
Transports, communications et services publics	1,0
Commerce de gros	3,0
Commerce de détail	1,0

Le degré élevé de participation étrangère dans l'économie canadienne fait depuis longtemps l'objet d'un débat national au Canada. Ce débat historique a abouti à l'établissement, en 1974, de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE). Le secteur privé américain et, plus récemment, le gouvernement des États-Unis ont exprimé leur préoccupation au sujet de certains aspects de ses opérations. Un entretien bilatéral a eu

lieu à ce sujet, dans le contexte du GATT et les deux parties sont tombées d'accord pour qu'un groupe spécial du GATT examine certaines pratiques de l'AEIE. Le Canada demeure disposé à discuter et à expliquer ses politiques. Cependant, les raisons qui ont motivé l'approche canadienne sont fondamentales - un niveau de propriété et de contrôle étrangers de son économie sans équivalent dans le monde industrialisé et la nécessité de s'assurer que les investissements étrangers procurent des avantages notables à l'économie canadienne.

Bien que les niveaux des investissements étrangers aux États-Unis soient très modestes par rapport à ceux observés au Canada, les États-Unis ont eux-mêmes pris des mesures en vue de contrôler ces investissements dans certains secteurs-clé de l'économie comme le cabotage, l'aviation, la radiodiffusion, la téléphonie et les télécommunications ainsi que les installations de production d'énergie nucléaire et hydraulique. Plusieurs États imposent des restrictions sur les investissements étrangers dans des secteurs spécifiques. Outre les prohibitions catégoriques, les États-Unis appliquent également des mesures indirectes en vue de contrôler les investissements étrangers, par exemple les lois anti-trust, les groupes de pression auprès du Congrès et le suivi qu'effectuent certains organismes comme le Comité des investissements étrangers aux États-Unis.

Énergie

Les questions énergétiques continuent de retenir l'intérêt aux niveaux national et international, et d'occuper une place de choix dans les relations canado-américaines. Même si les deux pays poursuivent chacun leurs programmes, ils se consultent et collaborent en permanence dans des secteurs qui présentent des avantages pour l'une et l'autre partie.

C'est dans son Programme énergétique national d'octobre 1980 que le Gouvernement a explicité sa politique de base en la matière. Ce programme global vise à restructurer le système énergétique canadien pour que le Canada suffise à ses besoins en pétrole d'ici 1990, pour obtenir un partage équitable des avantages et des coûts entre les Canadiens, accroître la propriété et le contrôle du Canada sur le secteur énergétique, élargir le rôle du secteur public en matière pétrolière et gazière, et assurer que de plus grands avantages industriels seront tirés de la mise en valeur de l'énergie. La politique est destinée à mettre fin à la dépendance du Canada à l'égard du pétrole importé et à redresser un système qui, s'il persistait, ne favoriserait pas une participation canadienne plus grande dans le secteur énergétique mais avantagerait les grandes sociétés pétrolières, en majorité contrôlées par l'étranger. En 1979 par exemple, 72 % des revenus de l'industrie du pétrole et du gaz sont allés à des sociétés étrangères, à un moment où l'industrie accapare une part sans cesse plus large de la richesse nationale. Le programme touchera nécessairement les multinationales établies au Canada, y compris des firmes américaines, mais il continuera de fournir aux investisseurs étrangers des conditions qui se comparent favorablement à celles offertes par la plupart

des autres pays producteurs, d'autant plus que l'accord sur la fixation des prix et l'imposition de l'énergie, intervenu entre le gouvernement fédéral et l'Alberta, permet des prix beaucoup plus élevés qu'initialement prévu aux termes du PEN, ce qui devrait inciter fortement l'industrie à investir dans l'exploration et l'exploitation.

Le Canada et les États-Unis doivent tous deux importer du pétrole pour satisfaire à leurs besoins intérieurs. Cependant, le Canada produit d'importants surplus de gaz naturel, de pétrole lourd et d'électricité qu'il exporte aux États-Unis. Si ces ventes sont modestes comparativement à la consommation américaine globale, elles ont rapporté au Canada environ 9,5 milliards de dollars en 1981 tout en constituant une importante source d'approvisionnement sûr pour certains marchés américains.

Il existe de nombreux autres domaines de coopération bilatérale, par exemple le pipeline pour le transport du gaz naturel du Nord. Le tronçon sud-ouest est déjà achevé et la construction du tronçon sud-est est en bonne voie. Ces tronçons serviront à exporter une partie de l'excédent actuel du gaz naturel albertain, jusqu'à l'achèvement des sections nord du gazoduc. Le gaz de l'Alaska pourra alors être acheminé directement vers les marchés américains.

En 1979, les deux pays ont publié une étude conjointe dans laquelle ils recensent les possibilités d'intensification de leurs échanges d'énergie électrique. Ils ont par ailleurs signé un mémorandum d'accord concernant les activités de recherche et d'exploitation des sables bitumineux et du pétrole lourd, auquel les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan adhèrent à part entière. Depuis 1975, des stocks de pétrole font l'objet d'échanges de part et d'autre de la frontière afin d'assurer l'approvisionnement de certaines raffineries américaines tout en réalisant des économies au titre du transport. Les deux pays explorent maintenant les possibilités d'une coopération plus poussée en ce qui concerne les exportations d'électricité garantie du Canada et la coordination de leur réaction aux urgences mettant en cause le secteur énergétique.

De surcroît, le Canada collabore étroitement avec les États-Unis et d'autres nations au sein d'organisations multilatérales, notamment l'Agence internationale de l'énergie, à la solution des problèmes énergétiques dans le monde et à l'étude des questions financières connexes.

Environnement

Le Canada accorde une priorité élevée à la surveillance étroite et au règlement des problèmes écologiques qui sont source de vive inquiétude de part et d'autre de la frontière. Le Traité de 1909 sur les eaux limitrophes constitue la base de nos relations au chapitre de l'environnement et de la gestion des ressources hydrauliques.

Les deux pays procèdent fréquemment à des consultations et à des négociations sur une vaste gamme de projets ayant trait à l'environnement transfrontière. La Commission mixte internationale (CMI), créée aux termes

du Traité sur les eaux limitrophes, joue un rôle actif et précieux dans ce secteur. La CMI exerce en effet certaines fonctions de réglementation et peut, à la demande des gouvernements, effectuer des études spéciales et formuler des recommandations.

Aux termes d'un mémorandum déclaratif d'intention signé le 5 août 1980, les deux gouvernements se sont mis d'accord en vue d'élaborer un accord de coopération sur la réduction des polluants atmosphériques transfrontières. Ce problème, et plus particulièrement le phénomène des pluies acides, présente une menace grave dans de vastes régions des deux pays. Les négociations entreprises en juin 1981 en vue de parvenir à un accord sur la pollution atmosphérique transfrontière se poursuivent. En février 1982, le Canada a officiellement proposé de réduire les émissions de SO₂ de 50 % d'ici 1990, à condition que les États-Unis en fassent autant - étant donné les preuves scientifiques selon lesquelles les pluies acides constituent une grave menace pour l'environnement. L'administration américaine accorde une attention moins urgente que le Canada à cette menace qui pèse sur l'environnement.

Aux termes des accords de 1972 et 1978 sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs, le Canada et les États-Unis se sont engagés à mener des efforts de coopération pour assainir ces eaux. Le Canada est par ailleurs de plus en plus préoccupé par le problème de l'élimination des déchets dangereux et toxiques, particulièrement dans la région des Grands lacs. En outre, plusieurs réunions bilatérales ont été tenues sur le problème que présente l'élimination des déchets dangereux et toxiques dans la région du Niagara. Un comité bilatéral a été créé en 1981 pour contrôler le déversement de déchets toxiques dans le Niagara.

Une autre grande source de préoccupation est le projet de dérivation de la Garrison, au Dakota du Nord, qui, s'il est achevé, provoquera la pollution du bassin de la baie d'Hudson au Canada et compromettra l'industrie des pêches au Manitoba. Parmi les autres sujets d'intérêt permanent, mentionnons le trafic des pétroliers sur la côte ouest ainsi que celui qu'entraînerait l'aménagement proposé d'une raffinerie à Eastport, dans le Maine, et le projet américain d'inondation de la vallée de la Skagit en Colombie-Britannique.

Relations de défense

La coopération très étroite entre le Canada et les États-Unis au cours de la Seconde Guerre mondiale a servi de base à un processus permanent de planification commune des politiques de défense. À cet égard, la Commission mixte permanente de défense, établie par l'Accord d'Ogdensburg de 1940, assure des consultations continues quant aux questions bilatérales en matière de défense. D'autre part, le Canada et les États-Unis sont membres fondateurs de l'OTAN. Enfin, l'Accord concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) conclu entre le Canada et les États-Unis assure depuis 1958 le commandement commun de la défense

aérienne de l'Amérique du Nord. Cet accord a été renouvelé pour cinq ans le 11 mars 1981, lors de la visite du Président Reagan à Ottawa. Par ailleurs, les discussions bilatérales sur la modernisation des moyens de défense de l'espace aérien nord-américain se poursuivent.

Les arrangements de partage des activités de production et de développement en matière de défense entre le Canada et les États-Unis visent à assurer le maintien d'un équilibre à long terme pour l'acquisition réciproque de matériel de défense par les États-Unis et le Canada et à permettre une utilisation des ressources industrielles, scientifiques et techniques des deux pays dans l'intérêt de la défense du continent. Durant la visite du Président Reagan à Ottawa en mars, le Président et le Premier ministre Trudeau ont confirmé l'importance qu'attachent les États-Unis et le Canada à ces accords, qui constituent la base de la coopération entre les deux pays au chapitre de la défense.

Pêches et frontières maritimes

En janvier 1977, le Canada a étendu à 200 milles sa juridiction sur les pêches et les États-Unis ont fait de même en mars de la même année. Du fait du chevauchement des zones maritimes frontalières contestées, il est devenu nécessaire d'établir un nouveau cadre bilatéral de gestion et de coopération en matière de pêche, et de délimiter les frontières maritimes au large de la côte est, dans le détroit de Juan de Fuca et dans l'entrée de Dixon dans le Pacifique, ainsi que dans la mer de Beaufort dans l'Arctique.

Le 1er août 1977, les deux gouvernements ont nommé des négociateurs spéciaux chargés de recommander une solution à ces questions. Après dix-huit mois de négociations, ceux-ci sont parvenus à une entente sur les procédures de règlement concernant les frontières maritimes et les ressources halieutiques de la côte est. Des traités ont été signés à Washington le 29 mars 1979. Les négociations portant sur les trois autres frontières maritimes sont restées en suspens en attendant la délimitation finale de la frontière maritime de la côte est.

L'un des traités signés en mars 1979 prévoyait la soumission au règlement obligatoire de la Cour internationale de Justice du litige entourant la délimitation de la frontière de la côte est. Ce traité était directement lié à l'Accord sur les ressources halieutiques, qui prévoyait une gestion coopérative des stocks de la côte est, ainsi que des contingents pour ces stocks. Pendant deux ans, le Sénat américain n'a pris aucune mesure en rapport avec ces traités. En mars 1981, le gouvernement canadien a exprimé sa vive déception en apprenant que l'administration américaine avait décidé de retirer l'accord du Sénat, affirmant que ce dernier refuserait d'accorder son approbation en vue de la ratification. Néanmoins, le 20 novembre, les deux pays ont échangé des instruments de ratification mettant en vigueur le traité dissocié sur la frontière maritime.

Selon les Canadiens, la conservation et la gestion des ressources halieutiques par les Américains, dans la zone contestée du banc de Georges, continuent de s'avérer moins efficaces qu'elles ne le devraient. L'adoption, par les États-Unis du premier projet qu'ils aient jamais eu en ce qui concerne la gestion des pétoncles constitue bien sûr un progrès, après que les efforts nettement accrus des Américains eurent entraîné une situation critique en matière de ressources halieutiques. Malheureusement, les États-Unis relâchent grandement par la même occasion leur gestion des espèces de fond du banc de Georges.

Pour ce qui est des pêches sur la côte ouest, certains progrès ont été réalisés tandis que les discussions se poursuivent en vue d'un accord global sur l'interception du saumon. Par ailleurs, le Canada et les États-Unis ont ratifié, en juillet 1981, un traité établissant des droits réciproques de pêche du thon albacore au large de la côte du Pacifique et de débarquement des prises dans des ports désignés.

Imposition

Une convention canado-américaine de double imposition a été signée en 1980, mais n'a pas encore été ratifiée par le Sénat américain. Divers problèmes en retardent la ratification, notamment le traitement fiscal des gains en capital provenant des ventes de biens immobiliers. Des modifications visant à aligner davantage la convention sur la législation américaine feront l'objet d'autres négociations bilatérales en 1982. Si l'on parvient à s'entendre sur ces modifications, la ratification aura probablement lieu assez rapidement.

Extraterritorialité

Le fait que le Gouvernement américain et les agences investies du pouvoir de réglementation veuillent exercer leur juridiction sur des personnes, des biens et des événements au Canada est une source de frictions constante. Voici quelques exemples des tentatives des États-Unis d'exercer leur juridiction extraterritoriale ces deux dernières années: l'intervention du Federal Reserve Board dans certaines transactions effectuées par des banques canadiennes avec d'autres institutions financières canadiennes; les efforts de l'Inter-State Commerce Commission pour déréglementer les transports ferroviaires d'une façon qui pourrait nuire aux chemins de fer canadiens; les tentatives pour soumettre à la réglementation de la Federal Maritime Commission les transports maritimes entre le Canada et des pays tiers lorsque des marchandises ou des ports américains sont en cause.

Malgré nombre de règlements à l'amiable l'an dernier, les procès antitrust intentés auprès des tribunaux américains par des particuliers américains contre des producteurs d'uranium canadiens et autres sont source de graves préoccupations pour le gouvernement du Canada. Celui-ci soutient en effet que dans ce cas, les mesures prises par des sociétés canadiennes à

L'extérieur du territoire des États-Unis et en conformité avec les lois et les politiques du Canada ne doivent pas être examinées par des tribunaux américains. Un projet de loi (C-41), déposé devant le Parlement en juillet 1980, vise à protéger les sociétés et les citoyens canadiens contre les répercussions de jugements rendus à l'extérieur du territoire par des tribunaux étrangers.

Communications

Les relations entre le Canada et les États-Unis dans le domaine des communications sont à la fois fort complexes et fort compliquées. Les accords opérationnels conclus entre les sociétés exploitantes de télécommunications canadiennes et américaines régissent les communications téléphoniques et télégraphiques transfrontières, et il est probable que les échanges de données et de technologies nouvelles - telles que les communications spatiales et la téléinformatique - seront soumis à des accords similaires. Nos relations sont marquées par une collaboration de haut niveau et une coordination étroite. Néanmoins, les différences qui caractérisent les politiques de nos deux pays en ce qui concerne les télécommunications (c. à d. la politique américaine "des cieux ouverts et du marché libre" comparée à une approche canadienne "plus réglementée et sensible sur le plan culturel") ont donné lieu à certains conflits qui sont souvent le reflet de nos différences respectives aux niveaux économique, politique et social.

La question de la radiodiffusion transfrontalière en constitue un exemple. Les stations canadiennes, qui sont assujetties à certaines exigences en matière de contenu canadien ainsi qu'à d'autres règlements canadiens doivent faire concurrence aux stations américaines qui ne sont pas soumises à de tels règlements. En 1976, une disposition de la Loi canadienne sur l'impôt sur le revenu (article 19.1) a été modifiée de manière à assurer la viabilité de l'industrie canadienne de la radiodiffusion, en accordant des avantages fiscaux aux entreprises canadiennes de publicité afin de promouvoir une plus grande utilisation des stations de télévision canadiennes à la frontière pour la diffusion des messages publicitaires. À la suite de pressions exercées par plusieurs stations de télévision américaines également situées près de la frontière, l'administration américaine a proposé au Congrès des mesures législatives destinées à "faire pendant" à l'article 19.1. Ce projet de loi a été entendu en mai et devrait bientôt être adopté. L'article 19.1 demeure néanmoins un élément important de la politique canadienne et il n'est pas prévu de le modifier.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES CANADA-ÉTATS-UNIS

PNB

	<u>Canada</u> (en milliards de \$CAN courants)	<u>ÉTATS-UNIS</u> (en milliards de \$É.-U. courants)
1977	208.9	1918.0
1978	230.4	2156.1
1979	262.0	2413.9
1980	289.9	2626.1
1981	340.8	2925.5

COMMERCE CANADIEN

	<u>TOTAL</u> (Statistique Canada - valeur en douane; en millions de \$CAN)		<u>AVEC LES ÉTATS-UNIS</u> (Chiffres apurés CAN/É.-U.; en milliards de \$É.-U.)	
	<u>Exportations</u> (réexportations incluses)	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>Importations</u>
1978	53,182.8	50,107.7	33.1	30.3
1979	65,641.3	62,870.7	38.5	37.9
1980	75,963.9	69,127.7	42.0	40.7
1981	83,698.4	78,875.9	s/o	s/o

(variation procentuelle)

	<u>TOTAL</u> (valeur en douane)		<u>AVEC LES ÉTATS-UNIS</u> (valeur en douane)	
	<u>Exportations</u>	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>Importations</u>
1978	+ 19.2	+ 18.4	+ 20.1	+ 18.7
1979	+ 23.4	+ 25.5	+ 19.2	+ 28.6
1980	+ 15.7	+ 10.0	+ 7.9	+ 6.4
1981	+ 10.2	+ 14.1	+ 15.4	+ 12.0

VENTILATION DES EXPORTATIONS (% - 1981)

	<u>Canada</u>	<u>É.-U.</u>
Canada	-	17
États-Unis	66	-
Japon	5	9
CEE	11	24

VENTILATION DES IMPORTATIONS (% - 1981)

	<u>Canada</u>	<u>É.-U.</u>
Canada	-	18
États-Unis	69	-
Japon	5	14
CEE	8	16

DIX PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION DU CANADA VERS LES ÉTATS UNIS

1. Voitures particulières et châssis
2. Gaz naturel
3. Papier journal
4. Pièces automobiles, moteurs non inclus
5. Camions, camions routiers et châssis
6. Pétrole brut
7. Produits pétroliers et houillers
8. Pâtes de bois
9. Bois (tendre) de construction
10. Métaux précieux

DIX PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION DES ÉTATS-UNIS VERS LE CANADA

1. Pièces automobiles
2. Voitures particulières et châssis
3. Ordinateurs
4. Moteurs automobiles
5. Camions, camions routiers, et châssis
6. Pétrole brut
7. Aéronefs
8. Métaux précieux
9. Charbon
10. Autres métaux sous forme de minerais, de concentrés, de déchets

COMPTE COURANT POUR 1981 - ÉTATS-UNIS

	(en millions de \$)
Solde du compte marchandises	2782
Compte services	
Voyages	- 734
Intérêts et dividendes	- 5452
Fret	- 419
Autres services	- 5010
Solde du compte services	-11615
Solde du compte des biens et services	- 8833
Transferts nets	135
SOLDE GLOBAL EN COMPTE COURANT	- 8698

PRIX ET COÛTS (variation - %)

	<u>IPC-CANADA</u> (variation - %)			<u>IPC-ÉTATS-UNIS (d'année en année)</u> (variation - %)		
	<u>Total</u>	<u>Denrées</u> <u>aliment.</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>	<u>Denrées</u> <u>aliment.</u>	<u>Autres</u>
1977	8.0	8.3	7.9	6.5	6.3	6.5
1978	8.9	15.5	6.4	7.7	10.0	7.2
1979	9.1	13.2	7.9	11.3	10.9	11.4
1980	10.2	10.7	10.0	12.4	10.2	12.9
1981	12.5	11.4	12.8	8.9	4.3	9.9

EMPLOI

	<u>Taux de chômage/Canada</u>	<u>Taux de chômage/États-Unis</u>
1976	7.1	7.7
1977	8.1	7.0
1978	8.4	6.0
1979	7.5	5.8
1980	7.5	7.1
1981	7.6	s/o

\$ CAN. EN C. DES É.-U.

1977	94.10
1978	87.72
1979	85.38
1980	85.54
1981	83.42

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS (Plus récentes estimations de Statistique Canada)

Investissements directs des États-Unis au Canada	\$38.3 milliards de \$ (fin de 1978 - cumulatif)
Investissements de portefeuille américains au Canada	\$31.5 milliards (fin de 1978 - cumulatif)
Investissements directs du Canada aux États-Unis	\$ 8.9 milliards (fin de 1978 - cumulatif)
Investissements de portefeuille canadiens aux États-Unis	\$ 4.03 milliards (fin de 1977 - cumulatif)



PASSAGES À LA FRONTIÈRE (en millions)

Du Canada vers les États-Unis Des États-Unis vers le Canada

1977	37.9	31.8
1978	37.3	31.6
1979	34.4	31.2
1980	34.7	38.5
1981	33.6	39.8

POPULATION (en millions)

Canada

États-Unis

1981	24.1	230.5
------	------	-------

DIRECTION DES RELATIONS GÉNÉRALES AVEC LES ÉTATS-UNIS

COMPTÉ COURANT POUR 1981 - ÉTATS-UNIS

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS (Plus récentes estimations basées sur le Canada)

Investissements directs des États-Unis au Canada (fin de 1981 - cumulatif)

Investissements de portefeuille américains au Canada (fin de 1981 - cumulatif)

Investissements directs du Canada aux États-Unis (fin de 1981 - cumulatif)

Investissements de portefeuille canadiens aux États-Unis (fin de 1981 - cumulatif)

DOCS
CA1 EA11 82T06 FRE
Relations canado-américaines
.B4334991